



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

DEFLE

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS  
DE PERSONNELS AU CONSEIL DE DÉPARTEMENT DU DEFLE  
– SCRUTIN DU 14 OCTOBRE 2021 -**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,  
Vu les statuts en vigueur de l'IUT Bordeaux Montaigne,  
Vu les arrêtés du portant organisation des élections au conseil de département du DEFLE, respectivement dans le collège des personnels d'enseignement et dans le collège des personnels Biatss,

**ARRÊTE**

**Article 1: Composition du bureau de vote**

→ La composition du bureau de vote institué pour l'élection des représentants des personnels au conseil de département du DEFLE est arrêtée comme suit:

✦ *Présidente du Bureau de vote:*

- LAWBRANCE Linda.

✦ *Assesseurs:*

- CHAMPION Catherine
- SIRE Céline.

**Article 2: Publication**

Le présent arrêté est soumis à publication, par voie d'affichage dans les locaux du DEFLE et par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université.

**Article 3: Exécution**

Mme la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 13 octobre 2021.

Le Président  
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRÉ.

